

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



Le Maire
David MAZARS

DCM N°2026-40 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041649

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041649-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .4

Institutions et vie politique

Designation de représentants

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 40.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041649-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUDEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 12 mars 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,
- AUTORISER M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



**Le Maire
David MAZARS**



DCM N°2026-41 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 12 mars 2026

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041650

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041650-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .4

Institutions et vie politique

Designation de représentants

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 41.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041650-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire :

M. Le Maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. Le conseil municipal peut choisir les matières déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et en avoir délibéré, décide, de lui confier les délégations suivantes :

M. Le Maire indique que l'article précité permet de donner délégation au maire trente-et-une matières, en tout ou partie, le conseil municipal étant ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qui lui seront déléguées. Il précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

M. Le Maire indique en outre que sauf à ce que le conseil municipal s'y oppose expressément, le maire dispose de la faculté de subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qui lui sont données par l'organe délibérant, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L. 2122-18 du CGCT pour les délégations de ses propres fonctions aux adjoints ou conseillers municipaux.

Il ajoute que lorsque le Maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du maire empêché en décidant que dans une telle situation, les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du CGCT.

M. Le Maire conclut son exposé en indiquant que le Maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation par M. Le maire de l'objet de la délibération proposée et après en avoir délibéré, décide :

1. De confier au Maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (anciennement huissiers de justice) et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 212-2 ou au premier alinéa L. 212-3 de ce même code ;
- 16° D'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelle, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales [le cas échéant] ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite, pour chaque sinistre, de 10 000 euros ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local sur le territoire communal ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont celle-ci est membre ;

2. D'autoriser le Maire à subdéléguer les délégations sus énumérées.

3. De charger le maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire
David MAZARS


Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



DCM N°2026-42 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041651

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041651-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .4 .1

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

permanente

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 42.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041651-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUJEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) faisant suite aux élections municipales de 2026

M. Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Aujourd'hui, il y a lieu d'établir la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts (CCID) qui se compose de 32 personnes devant être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, à savoir :

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition directes locales
1	M.	ANDRIEU	Franck	19/06/1975	46, rte de Bonnetcombe à Magrin- 12450 Calmont	TF
2	M.	ANDRIEU	Marc	04/03/1964	4549, Rte de la Primaube à Zéphir – 12450 Calmont	TF
3	M.	BOISSONNADE	Pierre-Marie	02/06/1982	136, Chemin de La Fontaine à Magrin – 12450 Calmont	TF
4	M.	BRUGIER	Arnaud	04/12/1988	1389 Rte des 4 Vents à Lacassagne – 12450 Calmont	TF
5	Mme	CABOT – FABRE	Aurélie	27/05/1985	270, rue de Gardin à Ceignac – 12450 Calmont	TF

6	M.	CARRARA	Eric	21/05/1967	66, Impasse des Erables Gardin à Ceignac – 12450 Calmont	TF
7	Mme	DELMAS	Régine	03/11/1970	473, route de Catusse à Milhac – 12450 Calmont	TF
8	M.	ENJALBERT	Cédric	01/07/1987	656, route des Tourelles à Magrin – 12450 Calmont	TF
9	Mme	FRANC	Nathalie	11/11/1969	67, rue du Castelat – 12450 Calmont	TF
10	M.	FRAYSSINHES	Patrick	26/03/1972	12, Allée de Campmas à Ceignac – 12450 Calmont	TF
11	M.	GARRIGUES	Sébastien	15/04/1974	118, rte des Landes à Lacassagne – 12450 Calmont	TF
12	Mme	GINISTY	Suzanne	24/03/1957	654, rte de Milhac Le Plô – 12450 Calmont	TF
13	Mme	GREGOIRE	Julie	08/02/1988	1110, rue du Plantier à Ségonzac – 12450 Calmont	TF
14	M.	LAFARGE	Marc	15/09/1959	21, route de Rodez à Ceignac – 12450 Calmont	TF
15	Mme	RAYNAL	Véronique	21/08/1970	40, impasse de La Gineste à Ceignac – 12450 Calmont	TF
16	Mme	REBOUL	Noémie	16/12/1985	3, chemin des Bastides – 12450 Calmont	TF
17	Mme	TROUCHE	Elodie	22/12/1986	8, allée des Campmas à Ceignac – 12450 Calmont	TF
18	Mme	TRUJEL	Céline	23/05/1984	1, impasse Jordi à Magrin – 12450 Calmont	TF
19	M.	AMIEL	Christian	21/10/1972	72, rue de La Forge à Magrin – 12450 Calmont	TF
20	Mme	BATHELOT	Joelle	04/06/1965	Le Lac Sud – 12160 Baraqueville	TF
21	M.	BOUSQUET	Elian	06/08/1959	323, Route de La Regourdie – 12450 Calmont	TF
22	Mme	BOUTONNET	Michèle	24/12/1962	36, impasse des Explorateurs à Magrin – 12450 Calmont	TF
23	M.	CAULET	Julien	03/12/1987	985, route de Segonzac – 12450 Calmont	TF

24	M.	CLEMENS	Didier	22/04/1962	196, route de Guisounenq à Parlan – 12450 Calmont	TF
25	M.	COULON	Romain	08/08/1983	109, impasse du Bois Blanc – 12450 Calmont	TF
26	Mme	FUGIT	Marie-Laure	27/08/1975	250, rue de la Parro à Ceignac – 12450 Calmont	TF
27	M.	LAGARDE	Eric	24/04/1963	1901, Route des Ponts à La Croix d'Estribes – 12450 Calmont	TF
28	Mme	LAUR	Patricia	13/07/1971	2254, rte des Ponts à Le Plo – 12450 Calmont	TF
29	Mme	MAYANOBE	Sandrine	18/07/1974	14, route des Flottes à Prévinières – 12450 Calmont	TF
30	Mme	MOYSSET	Catherine	29/04/1968	1348, rte des Ponts à La Croix d'Estribes – 12450 Calmont	TF
31	Mme	RAYNAL	Christine	29/06/1962	90, route des Garric à Majoulet 12450 CALMONT	TF
32	Mme	SCUDIER	Sandrine	08/01/1976	1315, route d'Albespeyre – 12450 Calmont	TF

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,



**Le Maire
David MAZARS**

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



DCM N°2026-43 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
faisant suite aux élections municipales de 2026

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041652

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041652-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .4

Institutions et vie politique

Designation de representants

autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 43.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041652-DE-1-
1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUDEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal :

M. Le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales ; l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement qui a été préalablement transmis lors de la dernière séance du conseiller municipal.

Il demande aux élus d'émettre leurs éventuelles observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



**Le Maire
David MAZARS**



DCM N°2026-44 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041653

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041653-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2 .1

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

règlement intérieur

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 44.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041653-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : PJ DCM 44.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041653-DE-1-1_2.pdf)

Règlement interieur

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2026 de La Commune

M. Le Maire rappelle les réunions de la commission des finances au cours desquelles a été préparé le projet de budget ; il cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui effectue la présentation du budget primitif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 327 798,62 €	2 327 798,62 €
Section d'investissement	1 925 411,61 €	1 925 411,61 €
TOTAL	4 253 210,23 €	4 253 210,23 €

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 327 798,62 €	2 327 798,62 €
Section d'investissement	1 925 411,61 €	1 925 411,61 €
TOTAL	4 253 210,23 €	4 253 210,23 €

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



**Le Maire
David MAZARS**

DCM N°2026-45 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération approuvant le budget primitif 2026 de La Commune

Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DCM26041654

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041654-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,

affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM 45.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041654-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : PJ 1 DCM 46.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041654-DE-1-1_2.pdf)

Arrêté et signatures

Annexe : PJ 2 DCM 45.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041654-DE-1-1_3.pdf)

note de présentation budget

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2026 du service assainissement

M. Le Maire rappelle les réunions de la commission des finances au cours desquelles a été préparé le projet de budget ; il cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui effectue la présentation du budget primitif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	190 198,29 €	190 198,29 €
Section d'investissement	231 250,84 €	231 250,84 €
TOTAL	421 449,13 €	421 449,13 €

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	190 198,29 €	190 198,29 €
Section d'investissement	231 250,84 €	231 250,84 €
TOTAL	421 449,13 €	421 449,13 €

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026



**Le Maire
David MAZARS**

DCM N°2026-46 du 16/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération approuvant le budget primitif 2026 du service
assainissement

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041655

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041655-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 46.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041655-DE-1-
1_1.pdf)

Annexe : PJ1 DCM 46.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041655-
DE-1-1_2.pdf)

Arrêté et signatures

Annexe : PJ 2 DCM 46.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041655-
DE-1-1_3.pdf)

note de présentation budget

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es) :** 1 **Votants :** 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Délibération approuvant le budget primitif 2026 du lotissement « la Source ».

M. Le Maire rappelle les réunions de la commission des finances au cours desquelles a été préparé le projet de budget ; il cède la parole à Patrick FRAYSSINHES qui effectue la présentation du budget primitif, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	101 644,73 €	101 644,73 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	101 644,73 €	101 644,73 €

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif présenté ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	101 644,73 €	101 644,73 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	101 644,73 €	101 644,73 €

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,



**Le Maire
David MAZARS**

DCM N°2026-47 du 16/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération approuvant le budget primitif 2026 du lotissement " la Source "

Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DCM26041656

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041656-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DCM 47.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041656-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : PJ 1 DCM 47.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041656-DE-1-1_2.pdf)

Arrêté et signatures

Annexe : PJ 2 DCM 47.pdf (21_DO-012-211200431-20260420-DCM26041656-DE-1-1_3.pdf)

note de présentation budget

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 19, **Représenté(s-es)** : 1 **Votants** : 19

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet de la délibération : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

M. Le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°4 du conseil municipal du 28-01-2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M. Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 20/04/2026
Et publication le 20/04/2026

DCM N°2026-48 du 16/04/2026



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041657

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041657-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 48.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041657-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le seize avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09/04/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Pierre-Marie BOISSONNADE, Arnaud BRUGIER, Aurélie CABOT – FABRE, Eric CARRARA, Régine DELMAS, Cédric ENJALBERT, Nathalie FRANC, Patrick FRAYSSINHES, Sébastien GARRIGUES, Suzanne GINISTY, Julie GREGOIRE, Marc LAFARGE, Véronique RAYNAL, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Absents excusés : Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Sébastien GARRIGUES).

Effectif : 18, **Représenté(s-es) :** 1 **Votants :** 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Attribution du marché travaux pour l'aménagement des espaces publics de Gardin – Village de Ceignac :

M. Arnaud BRUGIER, personnellement concerné par l'affaire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée en vue d'effectuer les travaux d'aménagement cités en objet (avis d'appel public à concurrence publiée sur la plateforme www.e-occitanie.fr et dans un journal local).

L'analyse des offres a été réalisée par l'attribution d'une note sur 3 points pour le critère technique et 7 points pour la valeur prix.

4 sociétés ont répondu à l'offre et l'analyse propose le classement suivant :

Candidat	Note critère prix	Note critère valeur technique	Total	Classement
COLAS SUD OUEST	5,69	2,63	8,32	3
EUROVIA MIDI PYRENEES	5,61 – <u>5,65</u>	2,63	8,24 – <u>8,28</u>	4
EIFFAGE ROUTE	7,00	2,78	9,78	1
SAS GREGORY	6,22	2,33	8,55	2

M. Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le marché travaux à la société présentant l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'offre de la société EIFFAGE ROUTE pour un montant de 494 867,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'exception de M. Arnaud BRUGIER (absent) et Mme Julie GREGOIRE qui s'abstient, valide le choix d'attribuer le marché travaux à la société EIFFAGE ROUTE pour un montant de **494 867,00 euros HT**.

Il mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le 20/04/2026

Et publication le 20/04/2026

DCM N°2026-49 du 16/04/2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution du marché travaux pour l'aménagement des espaces publics
de Gardin ? Village de Ceignac

.....
Date de décision: 16/04/2026

Date de réception de l'accusé 20/04/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26041658

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260416-DCM26041658-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DCM 49.pdf (99_DE-012-211200431-20260420-DCM26041658-DE-1-
1_1.pdf)